

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 24 (1944)
Heft: 1

Artikel: Le complot de l'Hôtel d'Erlach (1832)
Autor: Biaudet, Jean-Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le complot de l'Hôtel d'Erlach (1832)

par *Jean-Charles Biaudet.*

Le mercredi 29 août 1832, un paysan de l'Oberland se présentait au Café du Casino, à Berne, cherchant M. de Lentulus le fils. On lui répondit qu'il n'était pas là et, comme notre homme restait en place, quelqu'un lui demanda ce qu'il voulait ainsi à Monsieur de Lentulus. «Je viens pour m'engager, déclara-t-il. — Pour qui? — Pour l'ancien gouvernement», répondit sans hésiter le campagnard. Ce propos fut immédiatement rapporté au préfet. On arrêta le paysan. On l'interrogea, et bientôt il désignait ceux de ses camarades qui avaient déjà été engagés, et qui était le recruteur. Voilà comment, si l'on en croit la *Gazette de Lausanne*¹, le gouvernement bernois aurait découvert le fameux complot de l'Hôtel d'Erlach!

Sans être aussi catégorique que le journaliste d'il y a cent ans, à qui il plaisait certainement de prouver à combien peu tiennent parfois les destinées des nations, il faut convenir cependant que si ce n'est pas l'incident qu'il rapporte qui mit les autorités sur la trace du complot de l'Erlacherhof, nombre de propos tenus ainsi dans les cabarets leur avaient donné l'éveil.

Au lendemain de 1830, la plupart des cantons se trouvaient avoir modifié leurs constitutions intérieures; ce n'avait pas toujours été sans peine et sans difficultés et à Berne en particulier, la situation avait été assez grave. Vainqueur, le peuple n'avait pas tenu rigueur aux patriciens de la très vive opposition qu'ils avaient manifestée contre l'adoption de la nouvelle constitution cantonale; volontiers, il eut appelé certains d'entre eux aux honneurs.

¹ *Gazette de Lausanne*, supplément au numéro du 7 septembre 1832.

Ces hommes étaient, à proprement parler, les seuls qui eussent l'expérience de la vie politique et administrative de l'État. Leurs capacités étaient indéniables. On avait besoin d'eux. Un geste pour le moins étonnant de la part de gens aussi avisés, — et que n'expliquent qu'un aveugle ressentiment et, peut-être, la certitude où ils étaient que le nouvel ordre de chose ne serait que provisoire, — devait les empêcher de jouer le rôle qu'on attendait d'eux, de conserver dans l'État la place que ceux-là mêmes qui ne partageaient pas leurs opinions reconnaissaient être la leur. Ils avaient refusé presque tous, en automne 1831, leur élection au nouveau Grand Conseil ².

Ce suicide politique avait été suivi d'un suicide militaire. A la fin de l'année 1831, soixante-treize officiers patriciens avaient refusé de prêter serment à la nouvelle constitution du canton, sous prétexte que ne l'approuvant pas, ils ne pouvaient la soutenir. Cette attitude s'accordait mal avec la solennelle et très digne proclamation que l'ancien gouvernement, remettant ses pouvoirs, avait adressée au canton, le 20 octobre, lui recommandant le respect des lois et l'obéissance ³. Elle révolta l'immense majorité du peuple, et la fermeté du gouvernement, qui n'hésita pas à casser tous les officiers rénitents, fut approuvée partout. Cet essai de rébellion était peut-être une bonne fortune pour les nouveaux magistrats : il leur épargnait l'initiative de pénibles destitutions et leur permettait, par de nouvelles promotions, de rajeunir les cadres de l'armée. Pour les patriciens, c'était une lourde faute : si leur influence dans le pays tenait principalement à leur richesse, leurs rapports avec le peuple provenaient surtout de leur position presque exclusive dans l'armée. Ils abandonnaient donc, un peu légèrement, un atout qu'ils ne devaient plus jamais retrouver par la suite.

² « S'ils avaient accepté, ils auraient fait la minorité et, quand les autres auraient fait des sottises, ils seraient devenus la majorité. » Charles-Victor de Bonstetten, dans une lettre du 7 septembre 1831 citée par DIERAUER, *Geschichte der schw. Eidgenossenschaft*, V, p. 547.

³ « Wir empfehlen Euch Aussöhnung unter entzweieten Gemütern, Einigkeit im Gehorsam und in der Achtung vor Gesetz und Obrigkeit, ohne welche kein Gemeinwesen bestehen mag. » Proclamation du gouvernement bernois du 20 octobre 1831, d'après la *Allgemeine Schweizer-Zeitung* du 21 octobre 1831, numéro 127, p. 706.

On imagine sans peine, si on tient compte de cette hostilité des patriciens contre les changements survenus dans l'Etat et de l'irritation dans laquelle les mettaient leur impuissance et la perte de leurs privilèges, on imagine sans peine l'atmosphère dans laquelle on vivait alors à Berne⁴. De part et d'autre, l'antipathie que l'on avait éprouvée tout d'abord pour des institutions et des méthodes s'était transformée en antipathie, pour ne pas dire en haine, pour les personnes elles-mêmes. La presse libérale ne se faisait pas faute d'exploiter la position négativement provocante du patriciat pour se livrer contre lui à des attaques très dures. En face d'elle, la modérée *Berner Zeitung* perdait chaque jour de son importance au profit de l'excessive *Allgemeine Schweizer-Zeitung* du Dr Albrecht, au ton menaçant, et dont le seul but était d'élargir toujours davantage le fossé entre la ville de Berne et le gouvernement.

La ville de Berne avait été seule en effet à ne pas approuver les changements de 1831, seule à repousser, par trois cent trente-quatre voix contre deux cent quatre-vingt-sept, la nouvelle constitution, que le reste du canton avait acceptée, lui, par près de vingt-huit mille voix contre deux mille!⁵. Privée des prérogatives dont elle avait toujours joui jusqu'alors, Berne n'éprouvait aucune sympathie pour le nouveau gouvernement, et ces mêmes patriciens qui avaient refusé leur concours à l'Etat, qui avaient délibérément séparé leurs destinées de celle d'une patrie qui ne voulait plus les suivre exclusivement, étaient restés les magistrats aimés et écoutés de la capitale. Il va sans dire que, dans ces conditions, une certaine tension était inévitable entre les autorités du canton et celles de la ville. Cette tension devait même être d'autant plus

⁴ Voir les lettres de l'ambassadeur de France en Suisse à son gouvernement des 11 et 18 août 1831, que j'ai citées dans *La Suisse et la monarchie de Juillet (1830—1838)*, p. 19.

⁵ Le vote négatif de la ville de Berne venait surtout de ce que l'avoyer Fischer et cent-huit membres de l'ancien Grand Conseil avaient conseillé le rejet d'une constitution qu'ils jugeaient être « la destruction complète de toutes les bases sur lesquelles reposait le haut degré de bonheur, de repos, de gloire et de prospérité dont le canton avait joui depuis six siècles ». VAN MUYDEN, *La Suisse sous le pacte de 1815*, II, p. 81.

vive qu'on soupçonnait le gouvernement, à Berne, de vouloir se saisir, à la première occasion, de la fortune de la bourgeoisie.

C'est alors, en octobre 1831, vers la fin de l'année, et au printemps de 1832, que toute sorte de bruits de complots réactionnaires avaient fait leur apparition. Ils avaient couru quelque temps la ville et la campagne, puis avaient fini par s'évanouir. On avait continué cependant à parler des démarches que le comte de Bombelles, le chargé d'affaires autrichien, devait avoir tentées auprès de plusieurs patriciens bernois en vue de l'organisation, sous l'égide de son gouvernement, d'une association aristocratique secrète⁶, et à se préoccuper aussi de l'activité de l'ancien secrétaire de l'ambassade de France, le chevalier Marie-Joseph d'Horrer⁷.

Ami personnel de Charles X, ancien agent de la Congrégation, il était demeuré à Berne après 1830, sans position officielle, réputé démissionnaire par son refus de prêter serment à Louis-Philippe. Son activité avait toujours été très grande. C'est grâce à lui que les conventions franco-suissees de 1827 et de 1828 avaient pu être conclues entre la Diète et le comte de Rayneval, et c'est aussi par son intermédiaire que le duc de Calvello était arrivé à signer avec la Suisse des capitulations militaires pour le service de Naples. En rapport avec nombre de patriciens bernois, très lié avec certains d'entre eux, dont des membres même du gouvernement, il était

⁶ CARL-J. BURCKHARDT, *Der Berner Schultheiss Charles Neuhaus (1796—1849)*, p. 70—71.

⁷ Marie-Joseph d'Horrer, né à Strasbourg en 1775, avait suivi ses parents en émigration, avait servi comme simple soldat dans l'armée de Condé, puis était entré au service de la Russie, qu'il avait ensuite quitté, en 1814, avec le grade de colonel. Interprète à l'ambassade de France à Saint-Petersbourg de 1818 à 1822, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Berne le 9 juin 1824, puis, en mars 1828, consul de France dans les provinces moldo-valaques. Retenu à Berne par les négociations du duc de Calvello, il ne rejoignit pas Bucharest et se trouvait toujours en Suisse lors de la chute de Charles X. Réputé démissionnaire le 12 mai 1831, expulsé de Berne le 23 août 1832, il vécut ensuite, collaborant à des revues et à des journaux catholiques, à Turin et à Paris, où il mourut du choléra en 1849. Il avait traduit la *Messiede* de Klopstock et publié une *Histoire de la persécution des catholiques en Russie*. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

devenu l'agent des carlistes français et distribuait autour de lui l'argent qui lui venait de France.

Mais ce qui inquiétait particulièrement les nouvelles autorités de Berne, au début de l'été 1832, c'était l'attitude même des patriens. Des renseignements, tout d'abord bien vagues puis de plus en plus précis, leur étaient parvenus sur l'activité de certains d'entre eux. On avait appris que le plus entreprenant de ceux qui étaient dévoués au chevalier d'Horrer, et qui l'assistaient dans ses menées carlistes, était un jeune-homme au tempérament fougueux : Charles-Rodolphe de Lentulus. Depuis le mois de juin, il était particulièrement actif. Il parcourait continuellement le pays — il s'était même rendu à Paris à la fin de juillet — et se faisait remarquer partout par ses propos violents contre le nouvel ordre de choses. Par des promesses d'avantages à venir et par des distributions d'argent, il recrutait dans les plus basses classes de la société, chez les ouvriers et parmi les anciens soldats licenciés comme lui du service de France, des partisans prêts à tous les coups de main. Il organisait ses hommes en petits groupes numérotés et placés sous l'autorité de chefs au courant de divers signes de reconnaissance et de mots de passe convenus. Lors de réunions, qui avaient eu lieu le 29 juin et le 5 juillet au Bannholz près de Wohlen, il avait distribué de l'argent et du vin et il s'était fait prêter serment de fidélité.

A ses côtés, un de ses anciens camarades de service, le capitaine Emmanuel de Wyttenbach s'occupait aussi d'embauchages clandestins et, à plusieurs reprises, des réunions de recruteurs s'étaient tenues chez lui. Un autre ami de Lentulus, le lieutenant Frédéric de Werdt, propriétaire à Toffen, l'assistait dans ses recrutements. Enfin, l'aîné, avec ses trente-six ans, de ce groupe de jeunes conspirateurs était le major Charles-Ferdinand Fischer d'Eichberg, un cousin de l'ancien avoyer Emmanuel-Frédéric de Fischer. Particulièrement aigri et mécontent — l'Etat vient de retirer à sa famille la régale des postes bernoises — il manifestait hautement lui aussi son hostilité pour le nouveau gouvernement⁸.

⁸ Le 20 février 1832, donnant sa démission de membre de la Société fédérale des carabiniers (Schützenverein), il écrivait : « Ich bin zu nichts mehr gut, bis die Stunde schlägt wo das Volk mich aufrufen wird zur Rache

Comme ses amis, il faisait partie de «l'alliance noire» et distribuait mots de passe et signes de reconnaissance. Surtout, il organisait des réunions et des tirs dans son château d'Eichberg, et il était en relation avec Jean-François Zyro, qui devait, au moment convenu, s'assurer du château et de l'arsenal de Thoune.

Le gouvernement ne pouvait demeurer longtemps le spectateur indifférent de telles menées.

Le 15 août, le département diplomatique avertissait tous les préfets du canton; il leur demandait de faire procéder à de rapides recherches et d'envoyer immédiatement à Berne le résultat de leurs découvertes. Le 23 août, le conseil d'Etat expulsait du canton le chevalier d'Horrer, qui n'était plus protégé par l'ambassade de France⁹ et qui s'empessa de gagner Neuchâtel. Enfin, lorsque les 27 et 28 août des assemblées nocturnes eurent lieu à Berne même,

seiner und meiner Ehre.» Lettre citée par TILLIER, *Geschichte der Eidgenossenschaft während der Zeit des sogenannten Fortschrittes*, I, p. 179.

⁹ Le gouvernement de Berne, désireux de se débarrasser d'un personnage dont l'activité ne pouvait qu'être contraire aux intérêts du canton, avait informé le comte de Rumigny, dès le 26 juin 1832, de la difficulté que la chose présentait, le chevalier d'Horrer étant porteur d'un acte d'immatriculation qui le plaçait sous la protection du représentant de son pays en Suisse et en vertu duquel son permis de séjour ne pouvait lui être retiré. Rumigny fit remarquer à l'avoyer Tschärner que l'acte d'immatriculation en question avait été délivré par son prédécesseur le marquis de Gabriac, au nom de Sa Majesté Très Chrétienne le roi Charles X, à la date du 30 septembre 1830, soit près de deux mois après le gouvernement eût été confié au roi Louis-Philippe. L'ambassadeur de France estimait ne pas avoir à reconnaître un acte établi de la sorte, et demanda à prendre les ordres de son gouvernement. Considérant lui aussi l'acte d'immatriculation du chevalier d'Horrer comme illégal, le général Sebastiani, ministre des Affaires étrangères, approuva la manière de voir de son ambassadeur en Suisse et déclara ne pas s'opposer à ce que le chevalier d'Horrer reçût l'ordre de quitter Berne. Informé de la chose par Rumigny le 22 août 1832, le conseil d'Etat bernois, sur rapport oral du département diplomatique, prononça dès le lendemain 23 août, l'expulsion de l'agitateur carliste dans les quinze jours. Marie-Joseph d'Horrer se rendit à Neuchâtel le 7 septembre 1832. Voir à ce sujet: Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 523, f. 6 et 19; Staatsarchiv Bern: Akten des diplomatischen Departements, III, p. 210 et 214, et Manual des Regierungsrat, VI, p. 67; Archives de l'Etat, Neuchâtel: Fonds Pourtalès.

sous la direction de Lentulus, le gouvernement jugea le moment venu d'intervenir ouvertement. Il fit procéder à de nombreuses arrestations et prit en même temps toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre. Il envoya de l'artillerie à Berthoud, autorisa les préfets à mettre des troupes sur pied et appela à Berne plusieurs bataillons, qui bivouaquèrent sur les places de la ville. Il adressa aussi une proclamation au peuple «afin de rassurer les citoyens amis de leur pays», et il promit des récompenses à tous ceux qui lui fourniraient des renseignements sur le complot¹⁰.

Les arrestations furent nombreuses, à Berne, à Thoune, à Spiez, à Frutigen, mais ce ne furent qu'arrestations de seconds et de troisièmes rôles. Les chefs, ceux dont il aurait fallu s'assurer tout de suite, avaient réussi à s'enfuir. Le premier, Lentulus avait disparu du côté de Neuchâtel, et, avant de prendre la route du Valais, le lieutenant de Werdt avait eu le plaisir d'assister, du haut d'un arbre, au retour, bredouilles, des gendarmes venus pour l'arrêter. Quant au major Fischer, les dix hommes qui, sous la conduite du maladroit colonel Jaquet, devaient se saisir de lui, s'étaient effrayés, pendant qu'on les faisait attendre à la porte du château, de la présence d'ouvriers et de paysans qui se rendaient aux champs avec leurs faux. Ils étaient partis chercher du renfort, permettant ainsi à Fischer de prendre à son tour le chemin de l'Oberland et de la Gemmi. Seul le capitaine de Wyttenbach avait été arrêté. Par manque d'expérience, par crainte exagérée, par excessive précipitation, dès le premier moment, le gouvernement s'y prenait mal dans une situation délicate.

Plus que jamais toute sorte de bruits extraordinaires couraient la ville. C'était le 1^{er} septembre que le complot devait éclater. Le feu, mis à la Schauptatzgasse pendant que la garnison était à l'église, pour que les soldats accourussent sans armes éteindre l'incendie, devait servir de signal aux hommes massés autour de Berne d'entrer dans la ville, de désarmer le corps de garde, occuper l'arsenal et arrêter les chefs du gouvernement. Les mesures prises l'avait donc été au dernier moment. A en croire certains,

¹⁰ Le texte de cette proclamation, qui est du 29 août 1832, a été publié par presque tous les journaux. Voir, par exemple, le *Berner Volksfreund* du 2 septembre 1832, p. 515—516.

on venait d'éviter de justesse l'incendie, le pillage, les massacres les plus effrayants!

Partout dans les campagnes, on s'éleva avec force contre ceux qu'on accusait d'avoir voulu reprendre le pouvoir par le feu et par le sang; et le préfet Roschi, un homme juste et raisonnable mais peut-être un peu faible, en vint à craindre presque autant une occupation de la ville par les campagnards indignés que le complot lui-même.

Parmi les bruits qui circulaient avec le plus d'insistance dans le public, il en était un, plus extraordinaire encore que tous les autres, qui revenait sans cesse jusqu'au préfet de Berne; c'était qu'un important dépôt d'armes et de munitions se trouvait à l'Hôtel d'Erlach. Le préfet Roschi ne voulait point y croire. L'Hôtel d'Erlach, la noble demeure de la Junkerngasse, l'ancien hôtel de l'ambassade de France, était le siège des autorités de la ville de Berne. Il était impossible qu'il s'y trouvât vraiment des armes et des munitions. Déjà ces enrôlements clandestins qu'on venait de découvrir, ces conciliabules secrets, ces menées de quelques jeunes patriciens, tout cela paraissait bien ridicule au préfet de Berne. Et on osait prétendre, maintenant, que des hommes intelligents, cultivés estimables, des membres du conseil de ville en un mot, auraient été mêlés à l'affaire!

L'agitation populaire, qui ne cessait de croître, obligea cependant Roschi à agir. Il se persuada qu'il valait mieux témoigner d'une prudence exagérée plutôt que de donner prétexte à intervenir aux esprits échauffés prêts aux mesures les plus violentes. Et puis, rien ne ferait si bien cesser toutes les rumeurs persistantes de dépôts d'armes clandestins que la preuve matérielle qu'ils n'existaient pas. Le 31 août, il donna l'ordre de procéder à une perquisition sérieuse dans les locaux de l'Hôtel d'Erlach.

La visite eut lieu sur le champ, à sept heures du soir. Après avoir parcouru toute la maison, on découvrit, dans une petite chambre dont il avait fallu forcer la porte parce que la clé manquait, quarante-quatre petites caisses de sapin recouvertes de papier gris, et qui portaient, sur des étiquettes blanches, différentes inscriptions fort anodines: *décorations pour le grand salon, décorations pour la chambre de Madame, pour le boudoir, etc.*, et, dans chacune

de ces caisses... des cartouches! Les bruits auxquels Roschi ne voulait pas croire étaient bel et bien fondés. S'il ne se trouvait pas d'armes à l'Erlacherhof, il s'y trouvait bien, par contre, des munitions: vingt-deux mille cartouches à balles!

Comment cela était-il possible?

Le 19 mai 1832, le Grand Conseil avait rendu un arrêt sur le renouvellement des autorités communales, qui instituait, à côté de la commune bourgeoise de Berne, une commune des habitants. Ce décret n'avait pas été appliqué, mais il avait suscité chez les bourgeois déjà pleins d'appréhension, la crainte très vive que le gouvernement ne voulût se mêler de leurs affaires. Le conseil de ville, qui s'était immédiatement réuni, avait délégué à une commission spéciale de sept membres pleins pouvoirs pour veiller sur les droits et sur les biens de la bourgeoisie, pour autant que la décision prise par le Grand Conseil les mettait en danger, et pour les défendre au besoin par tous les moyens à sa disposition.

Présidée par le président même du conseil de ville, l'ancien avoyer Emmanuel-Frédéric de Fischer, cette commission, qui avait pris le nom de «commission des Sept», comprenait trois patriciens: l'ancien trésorier de Jenner, l'ancien conseiller de Diesbach et le colonel de Tscharner, et trois membres de la bourgeoisie de Berne: l'avocat Hahn, le docteur Lutz et l'intendant de l'hôpital Koenig. Elle avait son siège à l'Hôtel d'Erlach.

Le 25 mai, lorsque le conseil d'Etat, estimant qu'elle n'avait plus sa raison d'être, avait dissous la garde urbaine instituée en 1830, la commission des Sept avait jugé qu'elle se devait d'agir. Un ancien décret, qui datait de 1803 et qui n'avait jamais été annulé, reconnaissait à la ville le droit d'organiser une garde bourgeoise. Elle décida donc, le 4 juin, l'achat, à l'étranger, de fusils et de munitions; et elle ouvrit dans ce but au colonel Tscharner, qu'elle chargea de mener l'affaire, un crédit de vingt-cinq mille francs. Le 14 juin, prévoyant que les circonstances l'empêcheront peut-être de continuer son activité, elle nomma une seconde commission, apte à la remplacer en cas de besoin. Le 9 juillet, elle proposa à la commission des travaux de la ville d'engager, pour des ouvrages locaux, une centaine d'hommes choisis avec circonspec-

tion, à qui on assurerait les moyens d'existence et qu'on s'efforceraient ainsi d'associer aux intérêts de la capitale¹¹. C'est à cette même époque, on s'en souvient, que le capitaine de Lentulus et ses amis commençaient leur campagne de recrutements clandestins!

Mais, le 7 juillet 1832, le Grand Conseil avait adopté une nouvelle loi très importante, la loi dite «de haute-trahison». Très sévère, elle prohibait absolument tout rassemblement clandestin d'armes et de munitions de guerre et menaçait de prison quiconque s'en rendrait coupable¹². Qu'allait faire la commission des Sept? C'est dans le plus grand secret que le colonel Tscharnier avait commandé, à l'arsenal de Neuchâtel, les quatre cents fusils et les vingt-cinq mille cartouches que l'on avait estimés nécessaires à l'armement de la garde prévue. C'est dans le plus grand secret encore que, le 23 et le 31 juillet, les cartouches étaient arrivées de Neuchâtel et avaient été déposées au siège même du conseil de ville, à l'Hôtel d'Erlach. La commission des Sept ne tenait aucun compte de la loi du 7 juillet!

A Berne, la découverte du 31 août fit sensation. Pour chacun, les réunions secrètes, les enrôlements clandestins, tous les préparatifs en vue d'une révolution armée devinrent autant de branches diverses d'un même complot dont les chefs n'étaient plus les insignifiants Lentulus, Fischer d'Eichberg ou Wyttenbach, mais bien au contraire les membres mêmes du conseil de ville ou, plus précisément, les membres de la commission spéciale de ce conseil.

Dès le premier moment, certains jugèrent l'attitude des patri-

¹¹ *Untersuchungsakten über die in der Republik Bern im Jahre 1832 stattgefundenen Reaktionsversuche*, I, p. 450—456, 480—491 et 499.

¹² Le paragraphe 15 de la loi du 7 juillet 1832 disait: «Quiconque rassemblera en secret des armes et des munitions de guerre sera, suivant les soupçons plus ou moins graves qui s'élèveront contre lui et le danger qui aurait pu en résulter pour la tranquillité publique, puni d'une peine qui ne pourra être moindre que 6 mois de prison ou une amende de trois cents à quatre cents francs, ni s'élever au-dessus de deux années d'emprisonnement. Les armes ou les munitions de guerre seront saisies et confisquées au profit de l'Etat, et livrées à l'arsenal.» D'après le *Précis de la défense des membres de la commission spéciale du conseil de ville de Berne*, p. 100.

ciens inexcusable. Charles Neuhaus, un des nouveaux conseillers d'Etat, — et qui deviendra quelques années plus tard avoyer de Berne et président de la Diète, — Charles Neuhaus pensait ainsi. Après avoir passé à l'Hôtel d'Erlach, pour voir de ses propres yeux les fameuses caisses de munitions, il se précipita chez le chef du gouvernement, l'avoyer Charles-Frédéric de Tscharner. Il l'adjura de faire procéder sans retard à l'arrestation des membres de la commission des Sept, à la saisie de leurs papiers et à la mise aux arrêts chez eux, jusqu'au lendemain, de tous les membres du conseil de ville. Il lui proposa, puisque le temps pressait, d'agir sans réunir le conseil d'Etat, et il lui offrit même de partager avec lui la responsabilité de la décision à prendre¹³. Mais Tscharner, un des rares patriciens qui, en 1831, eussent accepté le nouvel ordre de choses, et qui s'était trouvé par là même tout naturellement porté aux premières charges de l'Etat, Tscharner hésita. Il ne croyait pas à la culpabilité d'un homme comme l'ancien avoyer Fischer. Il estimait qu'il n'y avait vraiment pas assez d'indices contre les Sept pour justifier leur arrestation. Il ne convoqua pas même le conseil. Il laissa passer la nuit.

Le lendemain 1^{er} septembre, quand enfin le conseil d'Etat se rassembla, la commission des Sept s'était déjà réunie de son côté et, ce même jour, en même temps qu'elle la faisait remettre au préfet Roschi, elle publiait une déclaration importante au sujet des munitions découvertes la veille. Les sept signataires assuraient que, lorsque le conseil exécutif avait arrêté la dissolution de la garde bourgeoise et la restitution des armes fournies à ceux qui la composaient, ils avaient estimé que les circonstances exigeaient impérieusement l'organisation d'une nouvelle garde civique et la formation d'un corps composé d'hommes honnêtes et bien pensant destiné à maintenir l'ordre et à protéger les personnes et les propriétés. Ils avaient résolu, en conséquence, d'acheter un certain nombre de fusils, avec les munitions nécessaires, pour procéder ensuite à l'organisation d'une garde bourgeoise d'entente avec les autorités compétentes. Les munitions avaient été immédiatement achetées, mais l'acquisition des armes ayant traîné en

¹³ Sur l'attitude de Neuhaus, voir CARL-J. BURCKHARDT, *op. cit.*, p. 74.

longueur, on avait complètement renoncé à faire venir des fusils à la suite de la publication de la loi de haute-trahison. Les Sept garantissaient sur leur honneur l'exactitude de cette déclaration et ils affirmaient de même que cet incident n'avait aucun rapport, même le plus lointain, avec les événements des derniers jours¹⁴.

Cette pièce fut transmise au conseil d'Etat par le préfet. Elle produisit une impression considérable dans les cercles gouvernementaux¹⁵. Le Grand Conseil avait formellement prescrit, par la

¹⁴ «Hochgeehrter Herr Regierungsstatthalter,

» Die unterzeichneten Mitglieder der Specialkommission des Stadtrathes von Bern fühlen sich bewogen, in Bezug auf die bei der gestern Abends statt gehaltenen Untersuchung des Stadtrathshauses gefundene Munition Wohl denselben die nachstehende Erklärung einzureichen.

» Nachdem der Tit. Regierungsrath die Aufhebung des Bürgercorps und die Rückforderung der Waffen von den Mitgliedern derselben definitiv beschlossen hatte, hielt es die Kommission den Umständen durchaus angemessen, die Errichtung eines neuen Bürgercorps einzuleiten, indem in so bewegten Zeiten, wie die gegenwärtigen sind, es für Jedermann beruhigend sein müsse, wenn eine angemessene Anzahl redlicher Einwohner gehörig organisirt und bewaffnet sein würden, um im Nothfall Ordnung zu handhaben, und Personen und Eigentum zu schützen. Deswegen wurde beschlossen, ein Anzahl Gewehre und die erforderliche Munition anzukaufen, und nachdem es geschehen, unter Anzeige der Sache an die betreffenden Regierungsbehörden zur Organisation der Bürgerwache zu schreiten. Die Munition wurde sofort angekauft, der Ankauf der Gewehre hingegen verzögerte sich, bis das neue Gesetz gegen den Hochverrat erschien, und nun wurde die Herbeischaffung der Waffen gänzlich unterlassen.

» Die Unterzeichneten bezeugen bei ihrem Ehrenwort die reine Wahrheit der obigen Erklärung, und eben bezeugen sie daher auch, daß die ganze Angelegenheit mit den Ereignissen der letzten Tage auch nicht in dem entferntesten Zusammenhange steht.

» Mit schuldiger Hochachtung verharren. Bern, den 1. September 1832. Fischer; Jenner, alt Seckelmeister; B. von Diesbach, alt Rathsherr; König, Spitalverwalter; Hahn, gew. Oberstlieutenant; E. L. Tschärner; Dr. Lutz.» *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 12—13.

¹⁵ Annonçant au département de Justice et Police du canton de Vaud, le 4 septembre 1832, où en étaient les recherches contre Lentulus et consort, la direction de la Police centrale de Berne écrivait: «La déclaration des Sept, qui depuis longtemps formaient le conseil secret de l'autorité municipale à Berne, et qui devaient peut-être constituer le gouvernement provisoire, est un document curieux; il serait aisé à commenter et l'on ne

loi du 7 juillet, que tout dépôt d'armes ou de munitions devait lui être signalé. On se trouvait donc, indiscutablement, en face d'un délit. Mais quel délit? Un simple dépôt clandestin de cartouches ou la préparation d'un coup d'Etat?

Immédiatement, le conseil d'Etat fit apposer les scellés sur tous les actes de la commission qui se trouvaient à l'Hôtel de Ville. Le 2 septembre, il ordonna aux Sept de garder les arrêts à domicile. Enfin, dans la nuit du 3 au 4, il les fit arrêter et, leur témoignant par là une certaine considération, il les fit enfermer dans l'Hôtel d'Erlach même, requis à cet effet par le gouvernement.

Pendant quelques jours, ce ne furent que perquisitions et arrestations, qu'on ne maintint pas pour la plupart. Se solidarisant avec la commission des Sept, le conseil de ville protesta, le 3 septembre, contre la visite effectuée à l'Hôtel d'Erlach et déclara qu'il approuvait en plein et sans réserve les actes de ceux qu'il avait chargé d'agir en son nom pour le bien de la ville¹⁶. C'était se mettre en opposition ouverte avec le gouvernement qui venait de déclarer l'activité de la commission des Sept contraire aux lois et à la constitution. Le conseil d'Etat estima que la municipalité ne méritait plus la confiance du gouvernement et des citoyens. S'appuyant sur le décret du 19 mai, il prononça la dissolution du conseil de ville et convoqua le collège électoral de la commune de Berne pour de nouvelles élections¹⁷.

Toutes ces mesures contribuèrent à ramener le calme. D'innombrables adresses de particuliers et de communes arrivaient chaque jour au gouvernement. De partout on le remerciait de son action, on l'approuvait, on se déclarait prêt à défendre le nouveau régime et on demandait, pour les coupables, la rigoureuse application de la loi. En peu de temps, toute agitation disparut et le pays retrouva sa tranquillité. Chateaubriand, qui passait alors par Berne, se rendant de Lucerne à Genève, put se permettre cette boutade: «En arrivant à Berne, on nous apprit qu'il y avait une

sait si l'on doit s'étonner de l'audace d'un pareil aveu ou bien de son ineptie.» Staatsarchiv Bern: Centralpolizei, Missivenbuch 1832, p. 511—512.

¹⁶ *Untersuchungsakten* . . . , I, p. 515.

¹⁷ *Untersuchungsakten* . . . , I, p. 518—519.

grande révolution dans la ville: j'avais beau regarder, les rues étaient désertes, le silence régnait, la terrible révolution s'accomplissait sans parler, à la paisible fumée d'une pipe au fond de quelque estaminet»¹⁸.

Le gouvernement bernois n'avait pas manqué, en même temps qu'il agissait à Berne et dans le canton, de se mettre en rapport avec les autres gouvernements suisses. Les premiers renseignements recueillis laissaient croire que le complot avait des ramifications un peu partout. Il s'empessa d'avertir, dès le 30 août, les six cantons qui avaient signé avec lui le Siebnerkonkordat, ainsi que ceux de Fribourg et de Vaud, ses voisins, leur demandant d'exercer la surveillance fédérale et de lui venir en aide au besoin. Le lendemain, 31 août, il avisa officiellement la Diète, alors assemblée à Lucerne, de la découverte du complot et il adressa une circulaire à tous les Etats confédérés¹⁹. Charles Monnard, qui estimait que les événements faisaient à la Suisse libérale un devoir de la vigilance et que le canton de Vaud, qui n'avait point de réaction à redouter, se devait de voler au secours des institutions libérales partout où elles étaient en danger, prit sur lui de promettre aux députés bernois secours prompt et suffisant à la première réquisition. Son gouvernement ne le désapprouva pas²⁰.

¹⁸ CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, V, p. 589.

¹⁹ Cette circulaire fut publiée par tous les journaux de l'époque. Voir la *Gazette de Lausanne*, numéro du 4 septembre 1832, et le *Berner Volksfreund*, Extrablatt des 4. September 1832.

²⁰ «L'attitude des petits cantons en Diète, les demi-menaces qu'ils laissent échapper, l'activité, les voyages continuels de M. Wurstemberger, quartier-maître général, sa démission qu'il a donnée aujourd'hui et seulement aujourd'hui, les enrôlements très considérables faits dans le canton de Berne, ceux qui se sont faits dans le canton de Soleure, les intrigues d'un diplomate étranger, peut-être la présence de nombreux carlistes qui traversent la Suisse en tous sens, tous ces faits simultanés font à la Suisse libérale un devoir de la vigilance, et au canton de Vaud en particulier, qui n'a point de réaction à redouter, un devoir de voler au secours des institutions libérales partout où elles seraient en danger», écrit Charles Monnard, le 31 août 1832, de Lucerne, au conseil d'Etat vaudois. Archives cantonales vaudoises: Correspondance des députés à la Diète ordinaire de 1832.

Le 4 septembre, répondant à la circulaire du gouvernement bernois, le conseil d'Etat vaudois se déclara «tout disposé à remplir ses obligations

A Berne, l'enquête, ou plutôt les enquêtes — il n'en existait pas moins de neuf différentes : haute-trahison, incitation à la guerre civile, enrôlements clandestins, dépôt de munitions, réunions secrètes, etc, — se poursuivaient activement. Elles furent longues et difficiles, et si, pour finir, la procédure compte près de quinze mille pages in folio, toutes ces pièces n'en apportent pas plus de lumière pour cela sur le fond de l'affaire.

Le chevalier d'Horrer, Lentulus, Fischer d'Eichberg et Werdt de Toffen se promenaient à Louèche, en Gruyères ou à Neuchâtel avant que de gagner l'Allemagne ou l'Italie. Compromis pour délit politique, on ne pouvait exiger leur extradition²¹. Le comte de Bombelles lui aussi était inaccessible : l'immunité diplomatique le protégeait, et c'est sans aucun succès, tant il s'y prit mal, que le Directoir fédéral essaya d'obtenir de Metternich le rappel d'un ministre dans lequel les gouvernements suisses n'avaient plus confiance²². En ce qui concernait plus spécialement les

fédérales envers le canton de Berne, dans cette circonstance comme dans toute autre». Archives cantonales vaudoises : Plumitif du conseil d'Etat, 1832.

²¹ Le 1^{er} septembre déjà, le conseil d'Etat vaudois avait décidé de refuser à Berne l'extradition de Charles-Rodolphe de Lentulus, s'il venait à pénétrer dans le canton. Archives cantonales vaudoises : Plumitif du conseil d'Etat, 1832. Le 10 septembre, le département de Justice et Police vaudois informait Berne qu'il venait d'apprendre de Genève que Fischer et Lentulus étaient à Louèche. Le 18 septembre, ils sont dans les environs d'Hauteville. Archives cantonales vaudoises : Justice et Police, K VII b 1.

²² Le ministre autrichien, dont le langage appuyait «toutes les résistances», dont le nom se trouvait impliqué dans «toutes les intrigues», inspirait depuis assez longtemps une véritable défiance en Suisse pour que le Directoire fédéral éprouvât le désir de le voir rappeler. Si l'on s'était borné à insinuer confidentiellement ce désir, il est probable que Bombelles aurait été déplacé ; c'est du moins ce que Metternich laissa entendre. Mais le chancelier autrichien fut blessé de ce que le Vorort eût fait intervenir auprès de lui un agent étranger, le chargé d'affaires anglais à Vienne, mis au courant de l'affaire par son collègue le ministre d'Angleterre à Berne. Le 22 octobre 1832, il remit au chargé d'affaires de la Confédération une note verbale, exigeant soit les preuves de la culpabilité de son représentant, soit une réparation pour la fausseté de l'accusation portée contre lui. Fort embarrassé, le Directoire recula. Sa réponse, rédigée le 15 novembre, aussi sous forme de note verbale, et qui n'a été retrouvée ni à Berne ni à Vienne,

membres de la commission des Sept, le conseil d'Etat leur avait si bien laissé le temps, avant de les faire arrêter, de détruire tout ce qui aurait pu les compromettre ²³, qu'il s'avéra vite difficile de leur reprocher autre chose que d'avoir, en violation de la loi du 7 juillet, amassé secrètement des munitions.

La grande question, la seule question même, était en effet celle-ci: y avait-il ou n'y avait-il pas connexité, liaison, rapport entre les projets des patriciens en fuite et ceux de la commission spéciale du conseil de ville?

Le peuple bernois n'hésita pas un instant à se prononcer et sa fureur s'abattit même avec d'autant plus de force sur les membres de la commission des Sept que les autres coupables avaient pu s'enfuir: ils étaient des traîtres dangereux pour qui on ne pouvait être trop sévère! De l'autre côté, soutenant l'opinion diamétralement opposée, les patriciens, certains bourgeois de la ville et leurs amis des autres cantons ou de l'étranger ne voulaient voir au contraire dans les Sept, que les pures et innocentes victimes de la fureur partisane!

On a souvent fait déjà l'histoire du procès de l'Hôtel d'Erlach ²⁴.

mais qu'on sait avoir été remise au prince de Metternich avant le 5 décembre, mit fin à l'incident. Bombelles demeura ministre d'Autriche en Suisse jusqu'au 5 mai 1843.

²³ Charles Neuhaus estimait que le gouvernement bernois, en agissant ainsi qu'il l'avait fait, s'était constitué en quelque sorte le complice des révolutionnaires et avait été oublieux de son devoir. Voir CARL-J. BURCKHARDT, op. cit., p. 75, et aussi TILLIER, op. cit., I, p. 183.

²⁴ A côté des différents documents d'archives que nous citons en note, nous avons consulté:

E. B.: *Ein achtjähriger Hochverratsprozess*, dans le *Neues Berner Taschenbuch*, Bern, 1898.

G. J. BAUMGARTNER: *Die Schweiz in ihren Kämpfen und Umgestaltungen von 1830—1850*, Zürich, 1853.

J. C. BIAUDET: *La Suisse et la monarchie de Juillet (1830—1838)*, Lausanne, 1941.

ED. BLOESCH: *Bericht über die gerichtliche Untersuchung der mit dem allgemeinen Reaktionsversuche verbundenen Werbung eines bewaffneten Corps der Stadt Bern an die damalige Kriminalkommission des Obergerichts*, Bern, 1840.

Il traîna lamentablement pendant des années. Conduit en dépit de toutes les règles, les accusés eurent beau jeu d'en critiquer la

- E. BLOESCH: *Eduard Bloesch und dreissig Jahre bernischer Geschichte*, Bern, 1872.
- CARL-J. BURCKHARDT: *Der Berner Schultheiss Charles Neuhaus (1796—1849)*, Frauenfeld, 1925.
- FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER: *Les mensonges historiques sur Neuchâtel*, Neuchâtel, 1881.
- CHATEAUBRIAND: *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Biré, V, Paris, 1925.
- J. DIERAUER: *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, V, Gotha, 1922.
- P. FEDDERSEN: *Geschichte der schweizerischen Regeneration 1830—1848*, Basel, 1867.
- (E. F. VON FISCHER): *Exposé succinct de la marche du procès intenté par le gouvernement de Berne en 1832 aux membres de la commission du conseil de ville, et de la sentence de la Cour suprême du 30 décembre 1839*, Genève, 1840.
- K. L. F. VON FISCHER: *Lebensnachrichten über Schultheiss E. F. von Fischer*, Bern, 1874.
- LOUIS GRANDPIERRE: *Mémoires politiques*, Neuchâtel, 1877.
- ERICH GRUNER: *Das bernische Patriziat und die Regeneration*, Bern, 1943.
- ULYSSE GUINAND: *Fragments neuchâtelois*, Lausanne, 1833.
- (C. T. HEPP): *Aktenmässige Darstellung und Prüfung der Verfolgungen des bernischen Obergerichts und der damit zusammenhängenden Kabinettsjustiz*, Tübingen, 1834.
- Précis de la défense des membres de la commission spéciale du conseil de ville de Berne*, Genève, s. d.
- EDUARD SCHWEIZER: *Eine Verschwörung in der schweizerischen Regenerationszeit*, dans la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, Basel, 1941.
- P. THUREAU-DANGIN: *Histoire de la monarchie de Juillet*, II, Paris, 1897.
- A. VON TILLIER: *Geschichte der Eidgenossenschaft während der Zeit des so geheissenen Fortschrittes*, Bern, 1854.
- Untersuchungsakten über die in der Republik Bern im Jahr 1832 stattgefundenen Reaktionsversuche*, Burgdorf, 1834 (neuf volumes contenant 53 procédures, formant un total de plus de 5000 pages, qui se trouvent aux Staatsarchiv Bern sous la cote: L 1).
- Urteil des Obergerichts in der Hochverratsache von 1832*, Bern, 1840.
- B. VAN MUYPDEN: *La Suisse sous le pacte de 1815*, II, Lausann, 1892.
- R. H. VOEGELI: *Die schweizerische Regeneration in der Beleuchtung englischer Gesandtschaftsberichte*, Zürich, 1924.
- A. R. WYSS: *Verteidigung der Mitglieder der Spezialkommission des Stadtrates von Bern*, Bern, 1834.

marche²⁵. Le gouvernement et le Grand Conseil bernois, ou pour mieux dire certains de leurs membres qu'emportait la plus vive passion politique, ne craignirent pas d'intervenir dans un domaine qui n'était pas le leur, et cela parce que les résultats de l'enquête étaient décevants pour ceux qui voulaient à tout prix que les membres de la commission des Sept eussent été les grands faiseurs²⁶.

Aucune preuve matérielle, solide, évidente ne permettait de les considérer comme les complices, et encore moins comme les promoteurs du complot de haut-trahison. Toutes les perquisitions, toutes les visites domiciliaires n'avaient abouti qu'à la découverte de trois lettres seulement. La première, de l'écriture du major Fischer d'Eichberg, se trouvait dans le bureau de son cousin l'ancien avoyer Fischer, le président de la commission des Sept. Sans date, sans signature, sans adresse, elle disait entre autres: «La vallée de la Gürbe doit avoir considérablement changé de couleur depuis trois mois... Blumenstein est disponible: on croit pouvoir y trouver vingt-cinq hommes. Les deux Stocken sont bons, à trois hommes près. Uetendorf et Thierachern sont mélangés, mais je crois que si cela devenait sérieux un assez bon nombre seraient prêts: on m'a parlé d'une cinquantaine de jeunes-gens... Thoune travaille; mais on voudrait savoir ce qui en résultera: pas tout à fait l'ancien ordre de choses. Frutigen, ainsi que Wimmis, me font dire: Il n'y a qu'à gagner à attendre. A Blankenburg, un bon noyau doit être disponible. Steffisburg est blanc, au moins en grande partie. Thoune ne doit pas manquer de munitions... Je n'ai point de relations sûres dans le bailliage de Seftigen»²⁷.

Allgemeine Schweizer-Zeitung, Berner Volksfreund, Berner Zeitung, Constitutionnel neuchâtelois, Gazette de Lausanne, Journal de Neuchâtel, Nouvelliste vaudois.

²⁵) Voir la brochure attribuée à l'avoyer FISCHER: *Exposé succinct de la marche du procès...*

²⁶ Voir: FEDDERSEN, op. cit., p. 136—137, et BAUMGARTNER, op. cit., II, p. 400—401.

²⁷ «Lieber Freund!

» Von der Gelegenheit zu profitiren will ich Dir nur in Kürze melden, was ich bissher habe vernehmen können. Es ist nicht viel. Jedoch soll das Thal der Gürbe seit 3 Monaten bedeutend Farbe geändert haben, das haben mir Leute sagt, die weiss waren, und sich beklagen, dass, so gut die Verfg.

Amené à s'expliquer sur cette lettre devant le juge d'instruction, l'ancien avoyer Fischer assura qu'elle ne lui avait nullement été adressée par son cousin, mais qu'elle avait été déposée un beau jour à sa porte, sous enveloppe. Ne sachant ce qu'elle pouvait signifier, ni à qui elle était en réalité destinée, il l'avait mise de côté pour en parler plus tard à son parent.

Les deux autres lettres, trouvées au château d'Eichberg le 24 octobre, étaient adressées au major Fischer par l'ancien avoyer. La première, qui portait la date du 9 août et dont la signature avait été déchirée, était assez curieuse. Le président de la commission des Sept y déclarait avoir appris la veille que le major avait fait un voyage à Kandersteg, Hahnenmoos, La Lenk, Gessenay, et dans le Simmenthal pour enrichir sa collection de plantes (lisez: de recrues). Il l'avertissait que son voyage était connu, que ceux avec qui il comptait faire marché (lisez: les nouveaux gouvernants) étaient exactement renseignés à son sujet, et qu'on voulait aussi la perte d'un carrier de tuf (lisez: le lieutenant de Werdt) et d'un associé qui avait des chalands dans le Seeland (lisez: le capitaine de Lentulus). Et l'avoyer Fischer terminait sa lettre sur cette phrase: «Ma santé ne me permettra pas de faire des courses de montagne ce mois-ci, ni le mois suivant. Je désire par conséquent beaucoup que tu ne décides rien à ce sujet avant que j'en aie encore causé avec toi»²⁸.

auch wäre, sie nicht gehandhabt werde. Blumenstein ist disponibel, man glaubt etwa 25 Mann dort ausheben zu können. Beide Stocken ist gut biss 3 Mann. Uetendorf und Thierachern sind gemischt, ich glaube aber, wenn's Ernst gelten sollte, würde ein ziemliches Quantum parad seyn; man hat mir von circa 50 jungen Purschen gesprochen?! vielleicht Ja od. Nein, doch wäre ein Kern. Thun arbeitet stark, man möchte aber wissen, was kommen soll, nur nicht ganz das Alte. Frutigen lässt mir sagen wie Wimmis: ‚ob dem warten kann man nur gewinnen‘. In Blankenburg soll ein guter disponibler Kern seyn. Steffisburg ist weiss, wenigstens ein grosser Theil. Thun soll auch an Munition nicht fehlen, auch anderswo wird deren auch wohl zu haben seyn, doch geht es langsam. Adieu ganz ergeben.

» Im Amt Seftigen habe keine zuverlässige Verbindung.» *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 504—505.

²⁸ «Mein Lieber Freund!

» Aus einer sonderbaren Mittheilung, die ich gestern erhielt, erfuhr ich, dass einer unsrer Bekannten letzthin eine Reise über Kandersteg,

Ici encore, Emmanuel-Frédéric de Fischer se défendit devant le juge de toute complicité avec son cousin. Il n'avait nullement eu connaissance d'une manière directe et positive de ses intentions criminelles. Ce n'étaient, au contraire, que des avis indirects qui, parvenus jusqu'à lui par diverses voies, lui avaient donné quelques inquiétudes au sujet du major et l'avaient poussé à écrire à l'Eichberg.

La troisième lettre, datée de Berne le 24 août, était comme la précédente un avertissement, un avertissement pressant: «La poire n'est pas mûre! Tu risques d'être perdu pour la bonne cause et ruiné sans utilité. Il faut encore un peu de patience; le moment venu, tu ne seras pas oublié»²⁹.

Hahnenmoos, Lenk, Saanen, Simmenthal u. s. w. gemacht habe, um die Pflanzen-Sammlung zu bereichern, die er neulich angelegt hat, und die er in kurzer Zeit an Mann zu bringen gedenkt. Seine ganze Reise aber ist bekannt geworden, und diejenigen, mit denen er den Handel zu machen im Sinne hatte, sind dessen, wie ich höre, ziemlich genau berichtet; sowohl gegen diesen Bekannten als gegen einen Tuftbrecher und einen Associerten, der im Seeland einen Laden hat, ist ein Complot von ihren Widersachern angestiftet, um sie zu Schaden zu bringen.

» Ich wollte nicht unterlassen, Dir davon Kenntniss zu geben.

» Meine Gesundheit wird es nicht zugeben, dass ich im Laufe dieses oder des nächsten Monats Bergreisen mache; ich wünsche also sehr, dass Du keine Abrede zu einer solchen treffest, ehe ich mit Dir über dieselbe noch einige Rücksprache werde genommen haben.

» Bern, den 9. August. Dein Ergebenster. » *Untersuchungsakten . . .*, II, p. 5.

²⁹ « Mein lieber Freund.

» Wenn ich dieser Tage Zeit dazu gefunden hätte, so wäre ich zu Dir gekommen, da man immerhin noch allerlei schwatzt, was Dir früher oder später Unannehmlichkeiten zuziehen könnte, und Leute, von denen man etwas Anders erwarten könnte, sich, wo nicht auf eine unfreundliche, doch auf eine unvorsichtige Weise äussern.

» Man spricht von einem Besuche in T., wo an die 60 seien in Gelübd aufgenommen worden, und wo Z., der sich übergangen wähnte, aus Ingrim darüüber Alles zu verrathen gedroht habe; von einer Zusammenkunft an der Steghalde, wo Äusserungen über einen bevorstehenden Ausbruch gefallen seien, welche mit Zulagen und Verzierungen repetirt werden. Was aber noch bestimmter ist, das ist dass zwei hieher gekommen sind, die sagen, sie seien von Dir zu einem Versprechen bewogen worden; sie sehen aber, dass Du viel zu lebhaft seiest, und sie würden nichts thun, bis sie v. H. S. v. M. und

A côté de cette correspondance, quelques indices encore avaient été recueillis contre les Sept, mais des indices bien légers, qui autorisaient tout au plus certains soupçons. Qui donc avait été appelé par le colonel Tscharner à donner son avis sur les fusils qu'il était possible de faire venir d'Allemagne par l'intermédiaire de l'arsenal de Neuchâtel? Le capitaine de Lentulus! Quand donc ces armes avaient-elles été commandées? Le 18 juillet, onze jours après le vote par le Grand Conseil de la loi de haute-trahison! A qui les avait-on commandées? A la fabrique d'armes de Sankt-Blasien, dans la Forêt-Noire. La Forêt Noire! curieuse coïncidence, Schwarzwald sera précisément le mot de passe donné à ses hommes par Lentulus! Envoyés de Sankt-Blasien à Neuchâtel le 10 août, les fusils y étaient restés en dépôt, le colonel Tscharner en ayant contremandé l'envoi à Berne le 24 août. Le 24 août! au moment où l'on apprend l'expulsion du chevalier d'Horrer, le jour même où l'avoyer Fischer écrit à son cousin que «la poire n'est pas encore mûre»! Ce contre-ordre du colonel Tscharner, que la commission des Sept assurait n'être que la suite logique de l'adoption de la loi du 7 juillet, n'avait-il pas été causé bien plutôt par la crainte qu'on éprouvait, en cette fin du mois d'août, de voir échouer lamentablement, parce qu'il était trop tôt, parce que certains ne

St. v. T. dazu das Zeichen erhalten; dieses habe ich vom erstem dieser beiden Herren selbst vernommen, der mir jedoch die Namen jener zwei nicht nannte, hingegen sehr genau berichtet war, was für Leute bei Namen und Zunamen sich früher im Eichberg eingefunden haben, und der beifügte: Hr. F. irrt sich gewiss, wenn er glaubt, dass die Leute dort in Zahl für ihn sich erheben würden, es wären ihrer gewiss nur wenige, vielleicht Niemand.

» Unter solchen Umständen ist es mehr als wahrscheinlich, dass man versuchen wird, Dich durch agents provocateurs und faux frères in eine Falle zu locken, wo Du für die gute Sache verloren und nutzlos zu Grunde gerichtet wärest. Der Apfel ist noch nicht reif, es braucht noch ein wenig Geduld, kommt es an die Zeit, so wirst du gewiss nicht vergessen.

» Wenn es mir möglich ist, so komme ich bald um mit Dir mehr zu sprechen; mittlerweile bitte ich Dich, sei vorsichtig und verlass Dich nicht auf Leute, auf die Du Keinen Rückgriff hast.

» Bern, 24/8. Dein herzlich ergebener.» *Untersuchungsakten...*, II, p. 6—7.

savaient pas se montrer patients et parce que le gouvernement était au courant de quelques menées, les projets qu'on avait caressés!

Un ou deux détails encore avaient été relevés contre les Sept : la demande qu'ils avaient adressée à la commission des travaux de la ville de prendre à son service une centaine de «chômeurs», le fait que les déclarations du capitaine de Wyttenbach, qui avait réussi à s'évader le 19 juillet 1833, montraient clairement que le corps recruté par Lentulus et consort dans le but de renverser le gouvernement devait servir aussi, au besoin, à défendre les droits de la ville ³⁰.

On doit convenir cependant, que même si l'on n'accepte pas les explications étonnantes qu'en donna l'avoyer Fischer, la correspondance échangée entre son cousin et lui, comme aussi les indices relevés ailleurs, ne permettaient pas, juridiquement, de considérer la commission des Sept comme coupable de haute-trahison. Le gouvernement et les tribunaux bernois ne se soucièrent pas de cela. Ils persistèrent à considérer les deux affaires, celle des recrutements clandestins et celle des munitions déposées à l'Hôtel d'Erlach, comme n'en formant qu'une seule, et, après plus de sept années de discussions et de querelles, le 30 décembre 1839, la Cour suprême de Berne rendit son verdict. Le capitaine de Lentulus et ses complices, une centaine de personnes, se virent infliger différentes peines de bannissement. Les membres de la commission des Sept furent condamnés, l'ancien avoyer Fischer et l'ancien colonel Tscharnier à deux ans de prison, les autres à une année chacun. Sur les deux cent quatre-vingt-treize personnes impliquées dans le procès, quatre-vingt-six seulement furent libérées de toute peine!

Ce verdict était bien sévère. Prononcé sept ans après que le délit avait été commis, et dans des conditions qui ne faisaient pas honneur à la justice de Berne, seules les exigences de la terrible lutte des partis pouvaient l'expliquer. Elles ne sauraient cependant l'excuser.

³⁰ Le capitaine de Wyttenbach avoua que le but du complot était le renversement du gouvernement et que le corps recruté dans cette intention devait encore servir à défendre les droits de la ville en cas de besoin. Voir TILLIER, op. cit., I, p. 179.

Mais, s'il n'était pas dans le rôle d'un tribunal de condamner des intentions ou des espérances, il est dans notre rôle à nous, aujourd'hui, de nous intéresser à ces intentions et à ces espérances. L'aspect politique de la question nous importe davantage que son aspect juridique, et Frédéric-César de La Harpe pensait déjà ainsi, qui écrivait au bourgmestre Hess, de Zürich, le 12 septembre 1832: «Ce qui me paraît de la plus haute importance est bien moins d'infliger des peines que de faire connaître officiellement, catégoriquement et clairement les faits, tous les faits sans exception»³¹.

Un de ces faits, jusqu'à présent laissé dans l'ombre, la participation de Neuchâtel au complot de l'Hôtel d'Erlach, est susceptible d'apporter quelque lumière sur l'ensemble de l'affaire. Il permet de la situer mieux à la place qui est la sienne.

Dès le premier moment, Neuchâtel s'était trouvé désagréablement compromis. Tout de suite après la découverte des cartouches cachées à l'Hôtel d'Erlach, on avait su, et la chose s'était révélée exacte par la suite, on avait su que ces munitions provenaient de l'arsenal de Neuchâtel et que c'était de là aussi que devaient venir les quatre cents fusils commandés par la commission des Sept.

Le canton de Neuchâtel se devait donc de donner des explications à celui de Berne. En réponse à la circulaire que le gouvernement bernois avait envoyée, le 31 août, au Directoire et à tous les cantons, Neuchâtel ne se borna pas à offrir à son co-Etat les secours dont il pouvait avoir besoin; il envoya à Berne même le chancelier de la principauté, François-Auguste Favarger.

Cet envoyé extraordinaire apportait l'assurance que, dès que son gouvernement avait appris que le surintendant de l'arsenal, le lieutenant-colonel de Morel³² était soupçonné d'avoir envoyé des

³¹ Zentral-Bibliothek Zürich, Manuscrits: V, 302³.

³² Alexandre-Frédéric-Louis de Morel, né à Neuchâtel le 21 janvier 1788, était le petit-fils de François de Morel (1725—1805). Major et chef du corps de l'artillerie le 11 avril 1825, lieutenant-colonel d'artillerie le 30 mai 1832, il fut nommé, le 27 juillet 1832, surintendant de l'arsenal de Neuchâtel, emploi dont il exerçait déjà les fonctions depuis que, le 9 novembre 1831, le comte Louis de Pourtalès, nommé président du gouverne-

cartouches à Berne, ce fonctionnaire avait été convoqué et interrogé. Morel ayant reconnu la chose³³, le conseil d'Etat l'avait immédiatement suspendu de ses fonctions et avait ordonné une enquête secrète. Fort de son bon droit et de l'ignorance absolue dans laquelle il avait été de toute l'affaire, le gouvernement de Neuchâtel n'avait qu'un désir, c'était de voir éclaircies les trames d'une conspiration à laquelle un de ses agents se trouvait avoir pris part.

La mission du chancelier Favarger fut en quelque sorte un échec. Le gouvernement bernois accepta les assurances qu'on venait lui donner ainsi, accompagnées de toute sorte de protestations d'amitié, mais il n'en crut pas un mot. Il était d'autant moins porté à y faire crédit que le lieutenant-colonel de Morel n'était

ment et contraint par là d'abandonner la direction de l'arsenal, lui en avait remis la charge. Le lieutenant-colonel de Morel mourut à Neuchâtel le 3 février 1837.

³³ « Monsieur le président,

» Mu par le sentiment du devoir et par la conviction profonde qu'un plus long silence de ma part pourrait compromettre la tranquillité de mon pays en faisant peser sur son gouvernement un soupçon qui risquerait de le compromettre auprès de nos populations et des cantons voisins, je viens avec la franchise d'un homme d'honneur vous faire l'aveu que j'ai eu le malheur de céder à la demande qui m'a été faite par un ami et au nom d'une autorité que j'envisageais comme compétente, le conseil de la bourgeoisie de Berne, en faisant confectionner à votre insu un certain nombre de cartouches d'infanterie qui ont été expédiées successivement à Berne.

» Peut-être que si la chose avait pu rester ensevelie dans l'oubli, j'aurais pris sur moi de supprimer cet aveu et de vous épargner un chagrin qu'il me coûte plus de vous causer qu'à qui que ce soit au monde. Je n'ai employé que des hommes qu'il serait indigne de moi de nommer puisqu'ils ont agi en se croyant entièrement à couvert de tout reproche. Veuillez, Monsieur le président, soumettre cette déclaration à qui de droit, mais veuillez croire aussi que je n'ai consenti à cette opération que d'une manière qui ne pouvait rien coûter à l'Etat, et qui était toute gratuite.

» Mes comptes sont en règle. Conservez-moi une amitié qui, j'ose le dire, est méritée par mon attachement pour vous.

» Agréez, Monsieur le président, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Neuchâtel, le mardi soir 4 septembre 1832. Morel. » *Untersuchungsakten* . . . , I, p. 53.

nullement arrêté et qu'il semblait au contraire que gouvernement et tribunaux en usaient avec lui d'une modération surprenante.

Cette conviction du gouvernement bernois d'une complicité de certaines autorités neuchâteloises n'était corroborée par aucune preuve. Elle n'en était pas moins forte pour cela, et on constate que l'ambassadeur de France, qui se trouvait pour lors à Lucerne, où siégeait la Diète, en était persuadé lui aussi. Tenant pour ainsi dire jour après jour son gouvernement au courant des événements, le comte de Rumigny n'avait pas manqué de lui annoncer la découverte du complot de Berne. Il avait particulièrement insisté sur la crainte dont témoignaient les patriciens moralement compromis et relevé le désir qu'ils manifestaient de trouver un appui auprès du corps diplomatique. Il avait signalé, entre autres, la mission à Lucerne du chevalier Graffenried de Blonay³⁴, qui était venu le voir mais qu'il avait «fait mine de ne pas comprendre, ne voulant pas paraître admettre, écrit-il, que des hommes qui se disaient gens d'honneur eussent pu s'associer à d'aussi coupables forfaits»³⁵. Rapportant tout ce qu'il apprenait des à-côtés de l'affaire, il avait assuré son gouvernement que le complot avait été «secondé par des personnes marquantes de Neuchâtel»³⁶.

Cette nouvelle avait suscité quelque émotion à Paris. On y suivait de très près les affaires de Suisse et on savait que, depuis quelque temps, les relations étaient dangereusement tendues entre Neuchâtel et la Confédération.

Neuchâtel était l'un des rares cantons qui n'avaient pas apporté, à la suite des mouvements de 1830, de changements à leurs constitutions intérieures. Bien au contraire, la réaction des royalistes contre les tentatives des libéraux y avait été

³⁴ Sans doute Emmanuel-François-Rodolphe de Graffenried (1762—1838), ancien officier au régiment des gardes suisses de France, maréchal de camp, adjudant général de Charles X, chevalier du Mérite militaire. Son père Jean-Rodolphe (1729—1790) avait acquis la baronnie de Blonay en 1751.

³⁵ Le comte de Rumigny, ambassadeur de France en Suisse, au comte d'Argout, ministre intérimaire des Affaires étrangères, 8 septembre 1832. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 523, f. 84.

³⁶ Le comte de Rumigny au comte d'Argout, 8 septembre 1832. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 523, f. 85.

particulièrement vive, et Neuchâtel était devenu le chef de file de ceux qui se refusaient à accepter le nouvel ordre de choses. Il avait protesté, avec Uri, Schwytz, Unterwald et le Valais, contre le Siebnerkonkordat; il soutenait la ville de Bâle dans sa résistance aux décisions de la Diète; partout, il intervenait avec l'autorité que lui conférait sa qualité de principauté prussienne. En même temps, il caressait l'espoir d'une séparation complète d'avec le reste de la Suisse: il avait informé officiellement la Confédération de la démarche dans ce sens qu'il avait faite auprès de son souverain le roi de Prusse, et les personnages les plus importants de la principauté, le gouverneur de Pfuel, le comte de Pourtalès ou le chancelier Favarger, ne craignaient pas d'affirmer que les rapports du canton et de la Suisse ne tarderaient pas à changer. On comprend que, dans ces conditions, la Suisse libérale dût éprouver à l'égard de Neuchâtel des sentiments assez mélangés.

Le cabinet français craignait que l'affaire des cartouches n'entraînât une rupture violente. Il chargea son ministre à Berlin de faire sentir à M. Ancillon toute la gravité de la situation et d'insister surtout sur l'absolue nécessité d'imprimer au gouvernement de la principauté une direction plus conforme aux idées modérées qui pouvaient seules assurer la tranquillité de la Suisse³⁷.

Au même moment, le comte de Rumigny envoyait au duc de Broglie, qui venait de reprendre des mains du général Sebastiani le portefeuille des Affaires étrangères, une note secrète sur les rapports des gouvernements de Berne et de Neuchâtel qui lui avait été confiée par l'avoyer de Berne et dont ce dernier était l'auteur. Après avoir passé en revue son attitude constamment favorable aux autorités neuchâteloises, et avoir rappelé l'extradition de Constant Meuron, le porte-parole du gouvernement de Berne en venait au complot de l'Hôtel d'Erlach. Il déclarait que les munitions saisies avaient été fabriquées à Neuchâtel par les ouvriers de l'arsenal; que le lieutenant-colonel de Morel, qui avait ordonné et dirigé ce travail et qui avait aussi commandé dans la Forêt Noire, au nom du gouvernement neuchâtelois, quatre cents

³⁷ Le général Sebastiani, ministre des Affaires étrangères, à Charles Bresson, ministre de France à Berlin, 19 septembre 1832. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Prusse, vol. 279, f. 194.

fusils pour la commission des Sept, était parvenu à échapper à l'action de la justice; qu'il semblait bien enfin que le président du conseil d'Etat en personne, le comte Louis de Pourtalès, avait été au courant de l'affaire³⁸.

Le duc de Broglie n'eut plus aucun doute sur la réalité des griefs du gouvernement de Berne. Ils s'empressa de communiquer à Berlin la note confidentielle qui venait de lui parvenir³⁹. Le cabinet prussien, bien embarrassé d'y répondre, la transmit à son tour au comte de Pourtalès en lui demandant des éclaircissements. Ceux-ci, qu'Ancillon ne manqua pas de faire parvenir à Paris, ne sont pas brillants. Le gouvernement neuchâtelois se bornait à protester avec énergie contre les allégations de la note de l'avoyer de Berne. Il mettait toute la faute sur le surintendant de l'arsenal, qui avait agi entièrement à l'insu de ses supérieurs et qui était seul responsable des actes qu'il avait eu l'imprudence de commettre. Le gouvernement n'était pour rien dans le fait qu'il avait pu échapper à l'action de la justice: «Si le conseil d'Etat devait certes souhaiter, déclarait le comte de Pourtalès, de s'assurer de la personne du sieur de Morel..., d'après les lois en vigueur à Neuchâtel, il n'était pas autorisé à procéder à l'arrestation d'un prévenu... Il crut devoir requérir le tribunal compétent de prononcer contre lui un décret de prise de corps, mais le décret demandé fut refusé⁴⁰.

Qu'en est-il au juste du rôle du surintendant de l'arsenal et de celui du comte de Pourtalès? Si l'on s'en tient aux pièces officielles conservées dans les Archives cantonales de Berne et de Neuchâtel, la version des faits donnée par le président du conseil

³⁸ Note sur les rapports des gouvernements de Berne et Neuchâtel (octobre 1832). Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 523, f. 122.

³⁹ Le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, à Charles Bresson, 30 octobre 1832. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Prusse, vol. 279, f. 296.

⁴⁰ Eclaircissements relatifs aux faits allégués dans la note sur les rapports des gouvernements de Berne et Neuchâtel (mars 1833). Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 280, f. 289.

d'Etat neuchâtelois semble parfaitement exacte. Alexandre-Frédéric-Louis de Morel était lié avec le colonel Charles-Louis de Tscharner. Dès le mois de mars ou d'avril 1832, comme Morel se trouvait de passage à Berne, son ami l'avait sondé sur une fourniture possible d'armes et de munitions. On remarquera en passant que la commission des Sept, dont Tscharner fera partie, n'existe pas encore, que le conseil d'Etat de Berne n'a pas encore dissous la garde urbaine ! Puis, le 7 juin, — la commission des Sept est alors constituée depuis environ trois semaines —, Tscharner avait demandé à Morel de lui procurer, pour le conseil de ville de Berne, quatre cents fusils et vingt-cinq mille cartouches. C'était le capitaine de Lentulus, venu spécialement pour cela à Neuchâtel, qui avait remis la lettre de Tscharner au surintendant de l'arsenal. Il lui avait indiqué aussi de quelle manière les cartouches devaient être faites et quelle espèce de fusils on désirait à Berne ⁴¹.

Morel avait fait immédiatement confectionner les cartouches et il s'était mis en rapport avec des fabricants d'armes de Liège et de Sankt-Blasien, fournisseurs attitrés du gouvernement neuchâtelois. Le 27 juin, on l'avait informé de Berne, qu'il devait marquer du mot *décorations* ceux des objets qu'il enverrait à son ami ⁴², et, les 23 et 31 juillet, les caisses de cartouches camouflées avaient été déposées à l'Hôtel d'Erlach. Quant aux armes, ayant reçu un fusil-échantillon de la fabrique de Sankt-Blasien, Morel s'était rendu avec à Berne, où le colonel Tscharner et le capitaine de Lentulus l'avaient examiné avec soin. Le 18 juillet, ses commettants s'étant déclarés satisfaits, il en avait commandé quatre cents semblables à son fournisseur badois. Le 10 août, les fusils tardant à venir, on avait pressé Morel d'en faire activer l'envoi. Ils étaient arrivés à Neuchâtel le 23 août, mais

⁴¹ D'après l'interrogatoire auquel Morel, qui souffrait d'un rhumatisme inflammatoire nerveux et bilieux, fut soumis chez lui par la justice neuchâteloise, le 9 février 1833. *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 352—365.

⁴² « Monsieur ! Je viens, ensuite de notre arrangement, vous prier, mon cher monsieur, de vouloir bien marquer du mot *décorations* ceux des objets que vous enverrez à l'ami qui a passé quelques semaines dans votre maison l'automne dernière. Berne, 27 juin 1832. Votre très dévoué. » *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 497.

ç'avait été pour rester à l'arsenal, Tscharner en ayant contremandé l'envoi à Berne le lendemain ⁴³.

Il semble donc bien, à première vue, d'après les résultats de l'enquête comme d'après les propres déclarations de Morel, que le surintendant de l'arsenal neuchâtelois a agi seul, ne laissant pas deviner à ses sous-ordres, ouvriers et gardien, de quoi il était question, ne donnant pas connaissance à ses supérieurs, et en particulier au chef du département militaire le comte de Pourtalès, de ses transactions avec le représentant des autorités municipales de Berne.

Un fait pourtant, public et immédiatement connu de chacun, éveille quelques doutes dans l'esprit de l'observateur. Dans son numéro du 31 août, le *Journal de Neuchâtel*, organe de l'opposition libérale au gouvernement de la principauté, en annonçant la découverte du complot et en se faisant l'écho des bruits qui couraient à ce propos, avait publié une lettre de Berne qui mettait en cause «plusieurs neuchâtelois connus par leur inimitié contre les constitutions nouvelles, entre autres M. M *****» ⁴⁴. Ayant probablement quelque raison de croire que c'était lui qu'on désignait ainsi, Morel s'était rendu alors chez le rédacteur du journal, Gonzalve Petitpierre, et, sur le refus que se dernier lui avait fait de lui montrer l'original de la lettre publiée dans sa feuille, il s'était jeté sur le journaliste et l'avait frappé à plusieurs reprises avec sa cravache ⁴⁵! Est-ce bien là l'attitude d'un coupable

⁴³ D'après l'interrogatoire de Morel, *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 360. Cf. l'interrogatoire de Tscharner, *Untersuchungsakten . . .*, I, p. 212—213.

⁴⁴ *Journal de Neuchâtel*, numéro du 31 août 1832.

⁴⁵ «Aujourd'hui à midi et un quart, le major Morel et le capitaine Heinzely se sont rendus au domicile de M. Gonzalve Petitpierre, qui les a reçus dans sa chambre. Le major Morel, se prétendant désigné dans une lettre de Berne insérée dans notre dernier numéro, venait demander des explications à cet égard et, sur le refus de M. Petitpierre de lui faire voir la lettre originale, puisqu'il ne s'y trouvait nullement désigné et que, dans tous les cas, la voie des tribunaux lui était ouverte, le major Morel s'est jeté comme un furieux sur lui et lui a appliqué plusieurs coups, dont quelques uns sur la figure, avec une cravache qu'il avait à la main, tandis que le capitaine Heinzely avait prudemment, ou si l'on aime mieux lâchement, fermé la porte de la chambre pour empêcher les gens de la maison d'accourir. Ces deux braves sont partis après leur exploit en vociférant des insultes

qui voit le secret de ses agissements près d'être dévoilé, qui doit supposer que le gouvernement et les tribunaux vont lui demander des comptes, et qui, semble-t-il, ne devrait penser qu'à échapper aux poursuites!

Le premier, Ulysse Guinand, dans ses *Fragments neuchâtelois* parus à Lausanne en 1833, présente les faits sous un autre jour que les documents officiels. Le surintendant Morel, contre qui l'indignation publique s'était déchaînée, n'aurait été, selon lui, que le manoeuvre de l'affaire. Ce n'est nullement de son propre mouvement et sans une direction supérieure qu'il aurait livré les munitions qui lui avaient été commandées. Après la découverte du complot, un des hauts dignitaires de la principauté l'aurait fait venir chez lui et lui aurait laissé entendre que l'un d'eux devait quitter le pays. Morel aurait compris. Refusant seulement de se soumettre à la dégradation militaire envisagée, il aurait accepté de se sacrifier. Et c'est simplement parce qu'ils avaient connaissance du fond de l'affaire, ou tout au moins parce qu'ils le soupçonnaient, que les «Quatre ministres» auraient refusé d'accorder contre un Morel innocent le décret de prise de corps que le gouvernement avait demandé⁴⁶.

Dans ses *Mémoires politiques* publiés en 1877, Louis Grandpierre reprend et développe cette même version des faits. Le haut dignitaire de la principauté pour qui Morel aurait accepté de se sacrifier serait, d'après lui, le comte Louis de Pourtalès, en même temps président du conseil d'Etat et chef du département militaire, le supérieur direct du surintendant de l'arsenal⁴⁷.

Si les choses se sont passées ainsi, on comprend mieux les lettres de l'ambassadeur de France à son gouvernement, l'inquiétude qu'il manifeste, l'assurance avec laquelle il parle de la coopération de Neuchâtel au complot, ses plaintes contre le chargé d'affaires de Prusse «qui a épousé les intérêts des riches Neuchâtelois à un tel degré qu'il est impossible d'essayer de lui faire entendre

contre M. Petitpierre. Celui-ci a immédiatement déposé sa plainte par écrit entre les mains de M. le maire.» *Journal de Neuchâtel*, numéro du 4 septembre 1832.

⁴⁶ ULYSSE GUINAND, *Fragments neuchâtelois*, Lausanne 1833, p. 412—413.

⁴⁷ LOUIS GRANDPIERRE, *Mémoires politiques*, Neuchâtel 1877, p. 270—274.

raison»⁴⁸. On comprend mieux les préoccupations du duc de Broglie et ses démarches à Berlin.

Le seul défaut des affirmations de Guinand et de Grandpierre, et il est de taille, c'est que rien ne vient les appuyer, c'est que ni l'un ni l'autre de leurs auteurs ne se sont souciés d'apporter la preuve de ce qu'ils avançaient. Il va sans dire que Frédéric de Chambrier en a profité: il ne se prive pas de traiter Grandpierre de menteur tout au long des quelques pages qu'il consacre au complot de Berne dans ses *Mensonges historiques sur Neuchâtel*⁴⁹.

Nous avons eu la bonne fortune, grâce à l'obligeance de M. Léon Montandon, de retrouver dans les papiers de la famille de Pourtalès, qui sont déposés aux Archives de l'Etat à Neuchâtel, deux lettres qui ne permettent plus de douter de la responsabilité du comte de Pourtalès. Ces deux lettres sont de Madame Emilie de Morel, née de Perrot, la femme du surintendant de l'arsenal. Sans date, elles paraissent être de la fin du mois de septembre et sont adressées l'une et l'autre, à un jour d'intervalle seulement, au comte de Pourtalès.

Voici la première:

«Monsieur le président du conseil d'Etat,

«J'apprends dans cet instant, Monsieur, qu'il est question d'une prise de corps contre M. de Morel. Vous ne pouvez ignorer que l'épouse du colonel de Morel ne soit au fait de toute la vérité et, par conséquent, de l'innocence entière de son mari. Le dévouement héroïque dont il a donné preuve dans tous les temps, et plus particulièrement dans cette dernière circonstance, où il n'a pas craint de sacrifier lui et sa famille pour son gouvernement et pour vous Monsieur particulièrement, vous donnant ainsi une nouvelle preuve de l'attachement et de la confiance sans borne qu'il a toujours eus pour vous; aussi, Monsieur, dans une circonstance aussi importante, je viens réclamer en toute assurance votre amitié, votre active

⁴⁸ Le comte de Rumigny au comte d'Argout, 13 septembre 1832. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris: Suisse, vol. 523, f. 88.

⁴⁹ FRÉDÉRIC DE CHAMBRIER, *Les mensonges historiques sur Neuchâtel*, Neuchâtel 1881, p. 83—92.

bienveillance, et surtout votre justice, comme vous lui en avez donné la certitude intime avant de lui faire faire une fausse démarche et [de le faire] se compromettre par un acte d'accusation non seulement à l'égard de ses concitoyens, mais surtout de la Suisse, et encore de l'Europe entière.

«J'étais convaincue, Monsieur, d'après la connaissance que je crois avoir de votre caractère et [d'après] les promesses et l'assurance verbale que le gouvernement et vous, Monsieur, nous fîtes faire par M. de Perrot, maire de la ville, que cet événement fâcheux n'aurait aucune suite pour M. de Morel, mais qu'au contraire le gouvernement reconnaîtrait plus tard son dévouement. Loin d'avoir tenu ces promesses, on a fait partir M. de Morel, à qui l'on avait assuré qu'il suffirait de se tenir caché pendant quelques jours, et [on a] par conséquent exposé les jours et la santé d'un père de famille intéressant sous tous les rapports et dont les circonstances de fortune nécessitent la présence et l'activité au milieu d'elle.

«J'ai bien voulu encore supporter une visite domiciliaire, ayant égard aux circonstances politiques, mais je viens vous déclarer, Monsieur, que je crois de mon devoir, comme mère de famille et en remplacement du chef qui est absent, de vous dire qu'après avoir tant souffert je ne supporterai pas de nouvelles injures faites à l'honneur de M. de Morel et de sa famille, et que, si vous n'avez pas assez d'autorité, — ce que j'aime à ne pas mettre en doute, — pour arrêter toute cette malheureuse affaire jusqu'à l'arrivée de M. de Pfuel, en sorte que mon époux puisse rentrer chez lui sous peu et reprendre les occupations que nécessitent sa vocation et ses devoirs de père, je me verrais dans la douloureuse nécessité, Monsieur, contre mon inclination et malgré les sentiments de respect et d'attachement que j'ai pour le gouvernement et pour vous en particulier, de mettre au grand jour cette affaire et même de la faire publier dans tous les journaux, démarche qui, quoique bien pénible à mon coeur, serait tracée par la vérité et le devoir. Et, plus tard, j'en appellerais à mon souverain bien-aimé, qui a toujours rendu justice au moindre de ses sujets.

«C'est en toute confiance que je m'adresse à vous, Monsieur, comme un enfant le ferait vis-à-vis d'un père, connaissant votre loyauté, votre énergie et l'influence que vous pouvez et devez avoir,

Monsieur le président, sur tous les membres du gouvernement. C'est dans cette espérance, Monsieur, que je reste, avec [les] sentiments de confiance et de la plus haute considération,

Emilie de Morel, née de Perrot.

«P. S. Ayant beaucoup d'émotion, Monsieur, je prends ma fille pour secrétaire. Vous pouvez être assuré de notre discrétion si, comme je n'en doute pas, ma réclamation est appointée».

Et voici la seconde lettre :

«Monsieur le président du conseil d'Etat,

«J'ai été profondément affligée, Monsieur, en apprenant par le maire de la ville que ma lettre était malheureusement arrivée trop tard pour empêcher le gouvernement de faire une demande en justice aussi mortifiante que deshonorante pour un homme dont l'innocence et le dévouement vous sont si bien connus.

«Voyant, Monsieur, que toutes les promesses dont le maire de la ville avait été chargé de votre part et de la part du gouvernement n'ont eu aucune réalité, ne pouvant plus me fier à de belles paroles, étant malade, et craignant surtout que la santé de mon époux n'en soit encore plus altérée, je ne puis que vous réitérer ce que j'ai eu l'honneur de vous déclarer dans ma précédente lettre, à moins, Monsieur, d'un écrit signé de votre main par lequel vous me donniez votre parole sacrée de l'exécution des trois points que je vais vous transcrire.

«Premièrement: qu'il ne soit nullement question dans le *Constitutionnel*, ni dans aucun autre journal, de la demande illégale de prise de corps que le gouvernement a faite en justice contre mon mari, et que, s'il en était fait encore mention, ce fût dans l'unique but de le blanchir. Secondement: que M. de Morel ne sera dans aucun cas appelé à quitter sa patrie et que, comme M. de Perrot me l'a assuré de votre part, il puisse dans quinze jours revenir chez lui, vaquer à ses places et occupations. Troisièmement: [que vous] vous engagez à lui converser sa place de surintendant, moyen de le réhabiliter aux yeux de ses concitoyens et d'un public ignorant qui, loin de pressentir la vérité, accuse M. de Morel d'avoir trahi son gouvernement.

«Je suis persuadée, Monsieur, que votre coeur sentira la justice de mes demandes et sera heureux de montrer à une famille

éprouvée que vous partagez son affliction et êtes disposé à faire tout pour réparer en partie les torts qu'on lui a faits. Les devoirs de mère chrétienne m'engagent, Monsieur, à vous faire ces demandes, priant le Seigneur de vous diriger pour votre tranquillité et [votre] plus grand bien, comme aussi pour celui d'un ami que vous ne pouvez qu'aimer et estimer, ayant été à même d'apprécier son attachement et son dévouement.

«Aussi, je ne doute point que vous ne soyez disposé à me les certifier par écrit. Je vous avoue, Monsieur, que c'est dans cette espérance que je ne donne pas cours de suite à la déclaration que je vous ai faite dans ma précédente lettre, et qui serait, je vous le répète, bien pénible pour mon cœur, mais qui deviendrait un devoir. Plus je réfléchis, Monsieur, plus je me convaincs, d'après la manière dont on a agi avec M. de Morel, que je dois donner cours à mes réclamations, à moins que vous ne sentiez aussi l'obligation de m'accorder une satisfaction par écrit, qui me tranquilliserait en me prouvant que les promesses que vous me faites faire par M. le maire de la ville ne seront plus chimères, mais réalité.

«Vous avez, Monsieur, un souverain juste dont vous êtes connu particulièrement. Veuillez vous rappeler la parole d'ami et d'homme d'honneur que nous fûtes à M. de Morel d'aller à lui, [s'il acceptait de] se dévouer pour vous et son gouvernement en faisant u[ne] déclaration fautive mais qu'il croyait nécessaire pour sauver [sa] patrie.

«Je vous écris, Monsieur, en présence de Dieu et de l'éternité qui va dans peu s'ouvrir pour vous et moi. En cette solennelle pensée, on aime à prier. Aussi, c'est dans ces sentiments que je m'adresse à l'Eternel qui tient nos cœurs afin qu'il les remplisse de sa vérité et qu'il nous rende, dans l'accomplissement de sa sainte volonté, heureux pour le temps et l'éternité. Soyez persuadé, Monsieur, que ce sont les vœux sincères que je forme pour vous en particulier.

«Agréez l'assurance, Monsieur, de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Emilie de Morel, née de Perrot»⁵⁰.

⁵⁰ Archives de l'Etat, Neuchâtel: Fonds Pourtalès. Nous avons mo-

Monsieur Bernard de Chambrier, l'arrière-petit-fils du surintendant de l'arsenal de Neuchâtel et de l'auteur de ces deux lettres, est le propriétaire des archives de la famille de Morel. A notre demande, il a bien voulu y faire des recherches, mais elles ont été infructueuses et l'espoir de retrouver quelque chose dans les archives de Morel doit probablement être abandonné.

Par contre, Monsieur le Dr Albert de Pourtalès⁵¹ nous a très aimablement confié, en nous autorisant à en faire usage, le *Journal* de son arrière-grand-père. Il ne s'agit point de notes écrites au jour le jour, loin de là. Le président du conseil d'Etat de Neuchâtel s'est plu ou contraire à inscrire, dans un magnifique cahier recouvert de maroquin rouge, quelque temps après qu'ils avaient eu lieu, les événements d'ordre familial ou d'ordre politique auxquels il avait été mêlé.

Pour ce qui est de l'affaire de l'Hôtel d'Erlach, ses notes paraissent postérieures d'un an au moins aux événements qu'elles relatent.

Après avoir dit que le gouvernement de Neuchâtel avait appris le 4 septembre seulement que les cartouches découvertes à l'Hôtel d'Erlach y avaient été envoyées par le lieutenant-colonel de Morel, qui les avait fait confectionner dans l'arsenal de Sa Majesté, et avoir encore noté que le conseil d'Etat s'était empressé, dès le 5 septembre, de suspendre provisoirement le fonctionnaire coupable, le comte de Pourtalès mentionne «la violente rumeur que cela a produit dans le pays et dans les cantons voisins, où l'on accuse ouvertement le gouvernement de Neuchâtel d'avoir sinon trempé dans le complot de réaction, au moins eu connaissance de son existence. Les journaux suisses et étrangers, ajoute-t-il, sont pleins d'insinuations contre Neuchâtel et contre moi en particulier.

dernisé l'orthographe et la ponctuation de ces deux lettres. La seconde a été déchirée à son ouverture et quelques mots du sixième paragraphe ont disparu en tout ou en partie; nous les avons rétablis entre parenthèses carrées.

⁵¹ Nous sommes heureux de pouvoir remercier ici M. Léon Montandon, M. Bernard de Chambrier et M. le Dr Albert de Pourtalès de l'aide qu'ils nous ont apportée dans nos recherches et de l'amabilité avec laquelle ils ont bien voulu nous fournir documents et renseignements. Nos remerciements s'adressent aussi à M. Emil Meyer, adjoint aux Archives cantonales, à Berne, à l'obligeance de qui nous avons dû recourir maintes fois.

L'on comprend que les soupçons que l'on entretient de la part que je puis avoir prise dans cette transaction résultent : premièrement, de mes rapports avec les membres les plus compromis de l'ancien gouvernement de Berne ; deuxièmement, de la position subordonnée de Monsieur le surintendant de l'arsenal Morel»⁵².

Puis, ayant signalé le demi-échec de la mission à Berne du chancelier Favarger, le comte de Pourtalès poursuit :

«Pour ce qui me concerne, voici les faits : Au mois de juin de cette année, Monsieur Morel vint un matin avec un jeune Bernois m'informer qu'il sortait de chez Son Excellence Monsieur le gouverneur et qu'il venait me dire que la ville et le comité de ville de Berne, désirant former une garde urbaine, s'étaient adressés à lui pour faire confectionner ici un certain nombre de cartouches et se procurer un certain nombre de fusils pour être déposés à la Maison de Ville (Hôtel d'Erlach). Il ajoutait que, peut-être, ces cartouches pourraient être envoyées plus tard aux petits cantons, qui étaient menacés d'occupation par les révolutionnaires.

«Comme M. Morel ne me parlait point de complot, je me bornai à lui dire : Comme président du conseil d'Etat, je ne veux pas me mêler de cette affaire et je dois y rester absolument étranger. Je crois que j'ajoutai encore : Je souhaite que l'on puisse aider à ces braves gens des petits cantons. Je déclare qu'il ne me vint pas dans la pensée que M. Morel pût avoir l'idée de faire faire ces cartouches à l'arsenal et de nous compromettre à ce point.

«Depuis le mois de juin, je n'ai plus entendu parler de cette malheureuse affaire jusqu'au moment de la découverte du complot, à Berne. Je fis sur le champ appeler M. Morel et je lui représentai à quel point il m'avait compromis, ainsi que le gouvernement. Je l'engageai à s'éloigner jusqu'à ce que la rumeur se fût un peu apaisée. Je lui avançai pour son voyage deux mille francs de France, qu'il m'a remboursés ponctuellement dès lors (en 1834)»⁵³.

Le comte de Pourtalès fait ensuite allusion aux malheurs de Morel, sur qui s'abattent les sarcasmes et les injures de toute

⁵² Journal du comte Louis de Pourtalès.

⁵³ Journal du comte Louis de Pourtalès. Les remarques entre parenthèses sont du comte de Pourtalès.

une population qui ne partage pas les opinions royalistes de ses gouvernants. On ne l'appelle plus que Morel-Cartouche. Resté caché quelque temps à Neuchâtel, puis à Colombier, il s'était enfin décidé à gagner Paris. Arrivé à Pontarlier le 19 septembre, il y avait été reconnu par des Neuchâtelois. L'un d'eux, Edouard Bovet, dit le Chinois, l'avait souffleté. Un rassemblement s'était produit et il allait être la victime de la fureur populaire quand il était parvenu à se réfugier dans la poste. La diligence qu'il devait prendre était partie sans lui; discrètement, on avait amené un char et il s'était enfui par une porte de derrière. Mais la foule s'était aperçue de la chose. Elle ne voulait point le lacher et s'était mise à sa poursuite en poussant des cris. Des gendarmes à cheval, qui se trouvaient par hasard sur la route, avaient arrêté le char, interrogé Morel et l'avaient ramené à Pontarlier au milieu du bruit et de la plus grande agitation. Ce n'avait été qu'avec beaucoup de peine et après beaucoup de bonnes paroles, que le sous-préfet de Pontarlier était parvenu à calmer l'effervescence de ses administrés. Leur faisant accroire qu'on allait conduire Morel au fort de Joux, il l'avait fait ramener sur territoire suisse ⁵⁴.

«Revenu chez lui, et en butte aux reproches d'un public irrité, je sais, continue le comte de Pourtalès, je sais qu'il eut la faiblesse de faire entendre qu'il aurait été autorisé *d'en haut*, et sa femme et ses belles-soeurs n'ont pas épargné les calomnies pour accréditer ces bruits, que je ne me crois pas devoir démentir, puisqu'en pareil cas *qui s'excuse s'accuse* et qu'avec un homme de la trempe de ce pauvre Morel, on ne pouvait que se compromettre davantage.

«Cette affaire a fait beaucoup de bruit, dit Pourtalès en finissant, et m'a nui pour un temps dans l'opinion publique; mais je me félicite de n'avoir pas tenté de me justifier autrement qu'en disant que je savais que mes collègues étaient tout à fait étrangers à cette affaire, ce qui était exactement vrai» ⁵⁵.

⁵⁴ Journal du comte Louis de Pourtalès. *Journal de Neuchâtel*, numéros des 25 et 28 septembre 1832. *Constitutionnel neuchâtelois*, numéros des 22 septembre et 6 octobre 1832.

⁵⁵ Journal du comte Louis de Pourtalès. Les mots soulignés l'ont été par le comte de Pourtalès.

La différence de ton entre les deux lettres de Madame de Morel et les notes du comte de Pourtalès est sensible. Des premières, il se dégage un sentiment de sincérité absolue. Nous sommes en présence d'une pauvre femme qui perd la tête, qui sent tout croûler autour d'elle et des siens, qui ne sait plus en qui elle doit encore avoir confiance. Elle a pu croire, tout d'abord, que le geste qu'on avait demandé au surintendant de l'arsenal, et qui n'était pas sans grandeur, ne tirerait pas à conséquence. Elle est effrayée ensuite des proportions que prend l'affaire. Elle n'avait pas prévu ce déchaînement d'une opinion publique hostile qui ne manifeste pour son mari, et pour elle aussi peut-être, que haine et mépris. Elle n'est pas de taille à supporter longtemps les injures dont on couvre celui de qui elle porte le nom. Surtout, elle craint pour les jours mêmes de son mari; Morel est d'une santé plutôt délicate; il a été soigné autrefois pour une maladie du cervau: tout ce qui peut affecter vivement son moral risque de provoquer une rechute!

Les notes du comte de Pourtalès sentent au contraire l'explication. Leur auteur tient à conserver l'attitude qu'il a adoptée au premier moment. C'est une défense encore qu'il confie à son *Journal*, une défense comme celle qu'il a envoyée à Berlin, comme celle dont il existe une minute aux Archives de l'Etat à Neuchâtel⁵⁶, une défense rédigée après coup et à laquelle il s'efforce de donner un certain air de détachement.

Mais ce qu'il dit suffit à nous éclairer: il ne cache pas qu'il était au courant de l'affaire; il nie seulement y avoir pris part en sa qualité de chef du gouvernement neuchâtelois. Cela va de soi. Il serait bien piètre homme d'Etat, celui qui ne saurait pas, à une époque aussi troublée, agir sans se compromettre! Il assure que, comme Morel ne lui parlait point de complot, l'idée ne lui en vint même pas à l'esprit. Faut-il lui faire l'affront de le croire? Rien de plus naturel en effet que de voir des patriciens bernois commander à l'étranger, dans le plus grand secret, des armes et des munitions! Des armes et des munitions qu'on se propose d'envoyer peut-être aux petits cantons!

En voulant se couvrir lui personnellement, le comte de

⁵⁶ Archives de l'Etat, Neuchâtel: Fonds Pourtalès.

Pourtalès en est venu à découvrir par là même d'autres aspects de l'affaire. C'est lui qui nous apprend que, le 7 juin, lorsque Morel et Lentulus, — il ne fait aucun doute que le «jeune Bernois» dont il parle, c'est Lentulus, — sont venus le voir, ils sortaient précisément de chez le gouverneur de la principauté, le général de Pfuel. On sait que le chevalier d'Horrer et le comte de Bombelles se sont trouvés compromis dans le complot bernois; on sait que l'ancien secrétaire de l'ambassade de France a fourni des fonds aux conspirateurs et que le ministre d'Autriche les a encouragés, au moins en paroles. En serait-il de même pour le général prussien?

Tout dans son attitude à l'égard de la Suisse permet de le supposer. Loin d'être le conciliateur sur lequel on comptait pour amener la paix au pays de Neuchâtel, il s'était montré dès son arrivée plus royaliste encore que son maître, qui s'était vu obligé, à plus d'une reprise, de désapprouver son langage et de le rappeler à l'ordre. Partisan de la sortie de Neuchâtel de la Confédération, il était profondément hostile aux gouvernements des cantons dits «régénérés». Il n'est pas impossible que Lentulus et les patriciens bernois aient trouvé auprès de lui la compréhension et les encouragements que leur manifestait déjà le ministre d'Autriche.

Et cela, comme la remarque du comte de Pourtalès concernant les petits cantons, fait bien ressortir toute l'importance du complot de l'Hôtel d'Erlach.

Ce qui fait cette importance, et l'intérêt de la question, c'est en effet que le complot de Berne est lié à d'autres événements, qu'il est comme la manifestation de tout un état d'esprit.

A la lutte entre les nouvelles autorités bernoises d'une part et les patriciens, qui s'appuient sur la ville de Berne, d'autre part, correspond, en Suisse, la lutte entre les cantons régénérés et ceux qui se refusent à toute révision du pacte fédéral; correspond, en France, la lutte entre la monarchie de Juillet et les légitimistes; correspond, en Europe, la lutte entre la politique de la Sainte-Alliance et celle de la France et de l'Angleterre. L'affaire du complot de l'Hôtel d'Erlach n'est que l'image, à l'échelle du canton de Berne, de ce qui agite sourdement toute l'Europe.

En France, les légitimistes s'étaient remis assez rapidement de l'abattement où les avait tout d'abord jetés la chute de Charles X. Les embarras et les fautes du nouveau gouvernement leur avaient rendu courage, et ils n'avaient pas tardé à se livrer contre lui à une guerre de plume que Châteaubriand, dans la plénitude de son talent et de sa gloire, illustra brillamment. Mais bientôt les adversaires de Louis-Philippe recoururent à d'autres armes. Ils s'imaginèrent qu'un coup de main suffirait à jeter bas un gouvernement qu'ils méprisaient. Ce fut alors, en février 1832, l'étrange complot de la rue des Prouvaires, qui ressemble par plus d'un point à celui de Berne et dont on ne découvrit jamais les véritables chefs.

Ce furent ensuite les tentatives de la duchesse de Berry, autour de qui se groupaient des hommes aussi considérables que les maréchaux de Bourmont et de Bellune, le duc des Cars, le général de Saint-Priest, le comte de Kergolay et Châteaubriand lui-même. On comptait sur la Vendée et sur le Midi. La duchesse arriva en Provence le 29 avril, mais la tentative d'insurrection de Marseille ayant piteusement échoué, elle partit pour la Vendée et fixa la prise d'armes générale à la nuit du 3 au 4 juin. Des combats eurent lieu le 4, le 5 et le 7; les Vendéens furent écrasés. A Paris, comme à Berne plus tard, on procéda à des arrestations un peu précipitées. Châteaubriand passa quelques jours en prison avant de gagner la Suisse, où il devait retrouver le duc de Bourmont et nombre de carlistes réfugiés à Genève, à Lausanne ou à Lucerne. Le célèbre avocat Berryer fut poursuivi devant les tribunaux, mais, manquant de preuves, la cour d'assises du Loiret-Cher sera obligée de l'acquitter⁵⁷. Le ministère français a fait preuve de peu de clairvoyance, de peu de tact, de peu de sang-froid. Ne sont-ce pas là, exactement, les reproches qu'on est en droit de faire aussi au gouvernement bernois!

L'échec des carlistes était irréparable. La duchesse de Berry cependant ne le pensait pas. Elle resta en France. Insaisissable dans sa cachette de Nantes, elle bravait le gouvernement, elle cor-

⁵⁷ Sur l'activité des légitimistes français après 1830, voir P. THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de Juillet*, II, p. 139—162.

respondait avec les souverains de l'Europe et avec ses partisans. Complot et soulèvement ayant échoués, il lui restait un espoir encore : l'intervention étrangère.

Metternich a pu dire qu'à partir de 1826 la Sainte-Alliance n'était plus qu'un vain mot⁵⁸, cela ne l'empêchait pas d'en poursuivre la politique. Tout de suite après 1830, à propos des affaires de Belgique, la France et l'Europe s'étaient trouvées en opposition. Le cabinet des Tuileries avait inventé, pour les besoins de la cause, la politique de non-intervention. Mais on ne pouvait s'éloigner davantage des méthodes alors en honneur, et si les choses ne s'étaient pas gâtées dès 1831, c'était bien grâce à Talleyrand qui, payant pour cela ce qu'il fallait : l'abandon de toute visée française sur la Belgique, avait amené le rapprochement franco-anglais. La guerre restait dans l'air cependant. Metternich était intervenu en Italie et soutenait, avec la Prusse et la Russie, l'opposition de Guillaume 1^{er} de Hollande qui se refusait à accepter le partage de ses Etats et dont les troupes occupaient toujours Anvers.

En 1832, la tension avait encore augmenté. Casimir Périer n'était plus là, lui l'homme toujours prêt à faire une concession pour le maintien de la paix ; et Metternich se montrait de plus en plus intransigeant en Italie. L'affaire belge surtout devenait grave. Les inquiétudes s'accroissaient partout en Europe, ... ou les espoirs !

Car, si certains avaient des raisons de craindre une conflagration générale, — pensons aux séances de la Diète de Lucerne des mois de juillet et d'août, alors qu'il n'était question que des concentrations de troupes autrichiennes dans le Vorarlberg et le Tyrol, — d'autres par contre mettaient tout leur espoir dans une guerre des puissances du Nord — l'Autriche, la Prusse, la Russie — contre la France de Juillet. C'était d'abord le roi de Hollande, qui gardait confiance qu'on finirait bien par faire rentrer dans le rang ses Belges indisciplinés. C'était la duchesse de Berry, qui était arrivée à convaincre ses partisans que l'heure de la revanche approchait et qu'il fallait profiter des événements. C'étaient

⁵⁸ METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers*, V, p. 194—195.

tous ceux qui regrettaient l'ancien ordre de choses, ceux qui souffraient de la perte de leurs privilèges comme ceux qui estimaient sincèrement qu'un retour aux anciennes institutions pouvait seul faire le bonheur et la prospérité d'une patrie que les nouveaux gouvernements menaient à la ruine.

Cette dernière opinion, on n'en saurait douter, était celle des patriciens bernois, comme elle était celle du comte de Pourtalès et celle du landammann Weber, de Schwytz. Si ce dernier comptait sur une intervention étrangère pour faire triompher à nouveau en Suisse les opinions de son parti⁵⁹, si quelques jeunes écervelés comme le capitaine de Lentulus ou le major Fischer se faisaient forts, par quelque tentative hasardée, de forcer cette intervention, d'autres, — et certainement l'ancien avoyer Fischer, — qui savaient le danger qu'il y a toujours à laisser les grandes puissances se mêler des affaires des petites nations, d'autres désiraient seulement la défaite de la France de 1830. Ils se sentaient de taille à agir eux-mêmes chez eux : ils prenaient leurs mesures pour cela. Ils se sentaient de taille à l'emporter sur des adversaires qui, se trouvant brusquement isolés, ne devaient pas manquer de perdre tout courage et toute force morale.

Voilà pourquoi l'affaire du complot de l'Hôtel d'Erlach n'est pas seulement un incident de la vie politique bernoise. Les fils qui s'appellent Fischer et Lentulus, Bombelles et Horrer, de Pfucl et Pourtalès la rattachent aux préoccupations, aux menées, aux espoirs de l'Europe de 1832.

Le complot échoua avant même que d'être tenté. Il ne tenait ni aux tames du capitaine de Lentulus, ni au plus ou moins grand nombre de cartouches entreposées à l'Hôtel d'Erlach, qu'Emmanuel-Frédéric de Fischer redevînt peut-être l'avoyer de la Ville et

⁵⁹ Le 16 août 1832, le comte de Rumigny informait le général Sebastiani que le landammann Franz-Xaver Weber, de Schwytz, n'avait pas craint de déclarer en public « que la résistance de son parti serait incessamment soutenue par des notes diplomatiques et par l'intervention étrangère ». Ce qui lui avait valu d'être qualifié de traître à la patrie par le député de Genève à la Diète, le syndic Jean-Jacques Rigaud. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris : Suisse, vol. 523, f. 23.

République de Berne. Cela dépendait avant tout de la politique qu'adopterait le prince de Metternich.

Contre Palmerston et le duc de Broglie, Metternich jugea bon de ne pas intervenir. Les rêves du roi de Hollande, ceux des carlistes français et ceux des patriciens bernois s'évanouirent en même temps.